

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Le secrétariat général

**Décision du 4 février 2019 portant désignation
du référent déontologue auprès du secrétaire général**

NOR : INTA1901502S

Le secrétaire général,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 28 *bis*;

Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au référent déontologue dans la fonction publique;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2018 modifié relatif à la fonction de référent déontologue au sein du ministère de l'intérieur et du ministère chargé de l'outre-mer,

Décide:

Article 1^{er}

M. Michel FUZEAU, préfet honoraire, est désigné référent déontologue auprès du secrétaire général, à compter du 1^{er} mars 2019, pour une durée de trois ans.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 février 2019.

Le secrétaire général,
C. MIRMAND